

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Le vingt et un du mois de mars deux mil dix-sept, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 13 mars 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, Mme Gisèle CHAUVE, M. GAY Sébastien, M. Frédéric BRUSQ, Mme DEPLATIERE Julie, M. Philippe VIALON, Mme ARMAND Josiane,

Etaient excusés : M. Dominique DEMARE, donne pouvoir à Mme ARMAND Josiane, M. Gilles SIMON, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : Mme ARMAND Josiane

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2017 est approuvé sans réserve.

Compte administratif 2016 de la commune présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Fonctionnement : + 39.227,70 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter et 64.776,61 € au financement des investissements au compte 1068.

Investissement : - 58.141,85 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2016 de l'assainissement présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 6.260,78 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : - 8.649,33 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2016 du SPANC présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 219,42 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : sans objet

Le compte administratif du SPANC est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Vote des budgets primitifs 2017

Le budget de la commune en fonctionnement s'équilibre à 272.359,61 € et en investissement à 243.585,29 €.

Le budget de l'assainissement en exploitation s'équilibre à 26.174,04€ et en investissement à 41.303,82 €

Le budget du SPANC s'équilibre en fonctionnement à 3.000,00 € et en investissement à 40.000,00 €.

Les budgets primitifs 2017 commune, assainissement, spanc sont adoptés à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur municipal

M. le Maire donne connaissance des comptes de gestion du trésorier pour les budgets de la commune, de l'eau et l'assainissement, du SPANC. Sans débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion.

Vote des taux

M. le Maire propose une légère augmentation des taux pour 2017, à savoir :

+ 0,05 % pour la taxe d'habitation (de 10,55 % à 10,60 %, soit 246 €/an pour la commune),

+ 0,06 % pour le foncier bâti (de 4,99 % à 5,05 %, soit 210 €/an pour la commune),

+ 0,10 % pour le foncier non bâti (de 21,10 à 21,20 %, soit 40 €/an pour la commune).

Soit un total de 496 €, ce qui aurait fait une augmentation annuelle moyenne par foyer d'environ 0,50 € à 4 €.

Le Conseil Municipal décide de voter à 4 voix contre une augmentation, 3 voix pour et 4 abstentions.

Les taux pour 2017 resteront inchangés, soit 10,55 % pour la taxe d'habitation, 3,99 % pour le foncier bâti et 21,10 % pour le foncier non bâti.

Attribution de subventions

Après lecture des demandes de subventions, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 50 € Adapei/Actiforez, 30 € AMR St Germain Laval, 50 € AS Finerbal Nervieux/Balbigny, 20 € Croix Rouge, 40 € Dr Clown, 50 € Foyer Collège St Germain, 30 € Judo Club Germanois, 30 € Ludothèque, 40 € Le Colombier-La Blégnière, 20 € MFR St Laurent de Chamousset.

Les demandes suivantes n'ont pas été retenues : ACTIV'AGE, AMF Téléthon sachant que la commune participe à la " Journée du Téléthon " lors de la dictée du mois de novembre - France Alzheimer - Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation (ARRAVEM) - Les Restaurants du cœur de St Etienne.

Contrat assurance GROUPAMA

M. le Maire fait part des propositions reçues pour les assurances communales.

GROUPAMA est la moins-disante (gain pour la commune de 540 €). Le conseil municipal décide de dénoncer le contrat d'assurance auprès de MMA pour la voiture PEUGEOT partner, à échéance au 1/5/2017 et les contrats multirisques de la commune, à échéance 1/8/2017 et autorise le Maire à signer avec GROUPAMA.

Indemnités des élus

Depuis le début 2017, le montant maximum des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.,

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1/2/2017.

La délibération du 5/9/2016 fixant les taux des indemnités du maire, des adjoints et conseillers faisait référence à l'indice brut terminal 1015. Le Conseil Municipal décide de fixer les taux du Maire, adjoints, conseillers suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes

Selon les textes, suite à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence urbanisme, transcrite dans un PLU revient de droit à l'intercommunalité, ce qui devrait être acté le 27 mars 2017. Une "échappatoire" existe cependant : cette compétence restera communale si 25 % des communes représentant au moins 25 % de la population s'opposent à ce transfert. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a refusé le transfert de cette compétence à l'intercommunalité. La commune est dotée de son PLU depuis le 16/6/2014.

Location logement 1er étage

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement T4 situé au 1er étage du point multiservices était libre et qu'il a été loué à Mme TARCHER Coralie à dater du 6 mars 2017. Le bail a été établi par Me POINSON.

Questions diverses

- Les prochaines élections présidentielles auront lieu les **23 avril et 7 mai**. Un tour de rôle pour tenir le bureau de vote est établi.

- Un planning pour les permanences des élus lors des locations de la salle des fêtes est établi.

- **Petits travaux :**

MICHAUD : le devis pour l'installation d'une prise hypra à la salle des fêtes pour un montant de 405,88 € est accepté.

JPA : installation de bornes avec engazonnement route de St Germain. Des devis complémentaires seront demandés.

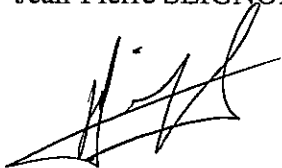
Mission locale du Roannais : l'Assemblée Générale aura lieu à Roanne à la Chambre de Commerce et d'industrie le 31/3/2017 à 19 H 00.

Suite à la tempête "Zeus" le lundi 6/3/2017, une branche d'arbre est tombée sur le poteau téléphonique dans l'angle du parking de la mairie, ce qui a coupé le téléphone et l'internet. Une équipe de Chambéry est intervenue de suite et la connexion à la mairie a été rétablie le mercredi. Pour les administrés, la réparation a eu lieu dans la semaine suivante. Un devis pour tomber l'arbre en question a été demandé.

- SPANC : une réunion d'information animée par M. FECHE de la SAUR pour les subventions de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a eu lieu vendredi 17 mars en mairie. Pour être éligible, l'avis de non conformité doit avoir été réalisé après 2012, avoir au moins une fosse septique, être propriétaire avant 2011, l'étude de sol et les travaux devront être réalisés par une entreprise agréée. Les personnes intéressées ont pu s'inscrire auprès de M. FECHE.
- M. Sébastien GAY fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat de Villerest : le taux de contribution 2017 reste inchangé, soit 18 %. Le compte administratif et de gestion sont approuvés. Le budget primitif 2017 s'équilibre en fonctionnement à 521.071,62 € et en investissement à 489.665,86 €
- un questionnaire a été distribué dans les boîtes aux lettres pour éventuellement une mutuelle complémentaire santé (AXA), à remettre en mairie avant le 15/4/2017 pour les personnes intéressées.
- M. le Maire donne lecture du courrier du Département Loire concernant la campagne "Fleurir la Loire 2016". La Commune de St Georges a obtenu un prix d'encouragement et remercie toutes les personnes qui contribuent à fleurir notre village.

Fin de séance : 23 h 15

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL



La secrétaire,
Josiane ARMAND

